

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 546/2026

OBJET : Clôture de
la régie d'avances

Membres : 24

Présents votant :
10

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Danièle JOSEPH, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE,
Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°482/2024, une régie d'avances a été constituée afin de permettre le paiement des menues dépenses auprès des fournisseurs ne pouvant être payés par mandat administratif comme il est d'usage dans le cadre de la commande publique.

Eu égard à la dissolution du syndicat mixte, il convient de procéder à la clôture de la régie d'avances à la date du 10 juin 2026.

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Le solde du compte bancaire numéro 00002005532/10 sollicité pour les paiements sera ramené à zéro afin d'être clôturé. Par ailleurs, un arrêté viendra mettre fin aux fonctions de régisseur titulaire et régisseur adjoint des agents actuellement en charge de ces missions.

Le comité syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente à procéder à la clôture de la régie d'avances auprès du SGC Centre Hérault et signer tous les actes afférents.

Affichée le :

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 6 mars 2026

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site